

N° de l'arrêté 2024-3992

**Arrêté temporaire Réf. AT 2024-0541 DISR  
Portant réglementation de la circulation sur la  
D33 du PR 17+0400 au PR 20+0235  
Commune de Vitrolles-en-Lubéron  
Hors agglomération**

**La Présidente du Conseil départemental**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment du livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2024-3383 du 22 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice SAUVA, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- VU la demande en date du 05/04/2024 de l'entreprise NGE ROUTE, intervenant pour le compte du Conseil départemental de Vaucluse
- VU le dossier d'exploitation

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réfection de la chaussée nécessitent la réglementation temporaire de la circulation

**ARRÊTE**

**Article 1**

A compter du 18 avril au 02 mai 2024 et du 13 mai au 24 mai 2024 la circulation sera réglementée, sur la D33 du PR 17+0400 au PR 20+0235, de la façon suivante :

**L'entreprise devra, lors des contrôles sur chantier, être en possession et en mesure de présenter la permission de voirie et/ou l'arrêté temporaire concernant les travaux dont elle a la charge.**

Les travaux seront effectués en 2 phases :

- Phase N°1, du 18 avril au 02 mai 2024
- Phase N°2, du 13 mai au 24 mai 2024

## L'activité du chantier sera suspendue du 03 mai au 12 mai 2024.

### Prescriptions :

La circulation de tous les véhicules sera interdite la journée, dans les 2 sens de circulation.

Cette disposition ne s'appliquera toutefois pas aux riverains, véhicules de l'entreprise, véhicules de secours, et véhicules de transports scolaires.

**Une déviation sera mise en place.**

### Dispositions communes à toutes les phases :

L'activité du chantier sera suspendue de 19h00 à 7h00, ainsi que les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Jours fériés :

**-mercredi 1er mai 2024,**

**-lundi 20 mai 2024**

### Signalisation :

L'implantation des signaux sera conforme à la fiche n° 4 du manuel du chef de chantier.

Les panneaux seront solidement fixés sur un support stable qui pourra être lesté.

Le lestage ne doit pas être réalisé avec des matériaux agressifs ou qui pourraient constituer un danger pour la circulation.

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier.

Elle sera déposée par l'entreprise dès qu'elle n'aura plus son utilité.

Dans le cas où certains panneaux de signalisation permanente devraient être masqués pour ne pas apporter de confusion avec la signalisation temporaire, les matériaux utilisés pour le masquage seraient posés de manière à ne pas détériorer les films existants.

### Déviation :

- De VITROLLES-en-LUBERON en direction de la D33 PERTUIS / St MARTIN de la BRASQUE / GRAMBOIS / PEYPIN d'AIGUES :

Les véhicules emprunteront, la D216 en direction de LA BASTIDE DES JOURDANS / CERESTE jusqu'au carrefour D216 / D42.

Au carrefour de la D216 / D42, ils emprunteront la D42 en direction de CERESTE / GRAMBOIS / PEYPIN d'AIGUES / LA BASTIDE DES JOURDANS jusqu'au rond-point D956 / D42.

Au rond-point, les véhicules emprunteront la direction de la D42 PEYPIN d'AIGUES jusqu'au carrefour D42 / D33.

- Du CARREFOUR D33 / D42 en direction de VITROLLES-en-LUBERON :

Les véhicules emprunteront, la D42 en direction de CERESTE / LA BASTIDE DES JOURDANS jusqu'au rond-point de la D42 / D956.

Au rond-point, ils emprunteront la D42 en direction de VITROLLES-en-LUBERON / CERESTE / LA BASTIDE DES JOURDANS jusqu'au carrefour D42 / D216.

Ils prendront ensuite la D216 en direction de VITROLLES-en-LUBERON / CERESTE, jusqu'au rond-point de la D216 / D33.

### Dispositions particulières :

Les accès des riverains seront maintenus de jour comme de nuit.  
L'entreprise adaptera sa signalisation en rapport de la zone traitée afin de guider les riverains.

L'entrepreneur prendra toutes précautions afin de limiter les chutes de matériaux sur les voies publiques empruntées par son matériel.

L'entreprise assurera en permanence la propreté de la chaussée dans la zone du chantier et de ses abords et effectuera à cet effet et autant que nécessaire les nettoyages de la chaussée.

Tout dommage causé au domaine public devra être réparé qualitativement à l'identique par l'entreprise.

### Article 2 :

Les travaux seront exécutés par l'entreprise :

NGE ROUTE - 710 Route de la Calade, CS90110 - 13615 VENELLES

Tél: 04 42 28 29 30 - Port: 06 31 51 45 67 - adresse courriel : [nherman@guintoli.fr](mailto:nherman@guintoli.fr)

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux schémas et fiches définis à l'article I du présent arrêté, sera mise en place et entretenue sous la responsabilité de :

TECHNISIGN - 629 Avenue Denis Papin BP 50021 - 13655 ROGNAC Cedex

Tél : 09 54 48 26 93

Les coordonnées de contact pour toute demande d'intervention pour la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier sont :

- M. HERMAN Nicolas (NGE PACA) Tél : 06 31 51 45 67 [nherman@guintoli.fr](mailto:nherman@guintoli.fr)
- M. MARTINEZ Teddy (TECHNISIGN) Tél : 06 71 43 56 42 [t.martinez@technisign.net](mailto:t.martinez@technisign.net)

L'entreprise informera les services du Département (Agence de PERTUIS) des éventuelles interruptions de chantiers (dates d'arrêt, dates de reprise...).

### Article 3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

L'entreprise informera les services du Département : Centre routier du PAYS d'AIGUES, M. ASANDEI Gigi chef de centre Tél : 06 38 97 90 26

du démarrage des travaux, des jours d'interventions de l'entreprise et des interruptions de chantiers.

### Article 4

Le présent arrêté, dont les dispositions annulent et remplacent pendant la durée des travaux toutes les dispositions contraires et antérieures, sera affiché aux extrémités du chantier.

## **Article 5**

Madame la Présidente du Conseil départemental et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Avignon, le 12/04/2024**

**Pour la Présidente et par délégation**

*Fabrice SAUVA - Directeur DISR*



Annexe(s) :

Plan général de déviation

Diffusion :

- Mme la Chef du Service Réseau Vaucluse de la Direction des Transports de la Région PACA
- Monsieur le Maire de la commune de VITROLLES-EN-LUBERON
- Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- SDIS
- Monsieur Wilfrid JUVANON (TECHNISIGN)
- Monsieur Gigi ASANDEI (ARD PERTUIS)
- Monsieur Nicolas HERMAN (NGE ROUTE)
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois à partir de sa notification.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Conformément aux dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

« MAITRE D'OUVRAGE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
MAITRE D'ŒUVRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
GESTIONNAIRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
ENTREPRISE :	<u>NGE :</u>	



**VERSION 1**

**En date du 04/04/2024**

	NOM	DATE	VISA
Rédigé par	M JUVANON Wilfrid	04/04/2024	
Approuvé par	M.HERMAN Nicolas		
	M. ou Mme le Maitre d'œuvre		

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## I. Table des matières

II. PRESENTATION DU PROJET .....	3
1. Description .....	3
2. Objectif du dossier .....	4
II. INTERVENANTS.....	5
1. Maître d'ouvrage.....	5
3. Maître d'œuvre .....	5
4. Gestionnaire de voirie .....	5
5. Entreprises.....	6
6. Coordinateur SPS.....	6
III. PRESCRIPTIONS GENERALES.....	7
IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	8
1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier.....	8
2. Astreinte et maintenance.....	8
V. ORGANISMES CONSULTES.....	8
VI. Panneaux d'informations .....	9
VII. Principe de balisage.....	10
1. Fermeture.....	10
2. Déviation .....	11

## II. PRESENTATION DU PROJET

### 1. Description

Il s'agit de réaliser la réfection des enrobés sur la RD33 au Sud de Vitrolles en Lubéron

Les travaux se feront en route barrée de 7h à 19h.

Zone de chantier :



	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## 2. Objectif du dossier

Ce dossier d'exploitation sous chantier traite de la signalisation mise en place durant toute la réalisation des travaux

Ce DESC a donc pour objectif :

- De fermer à la circulation la RD33
- De proposer des itinéraires de déviation
- De garantir la sécurité des usagers et des entreprises présentes sur le chantier.

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## II. INTERVENANTS

### 1. Maître d'ouvrage

Conseil Départemental 84  
Service Entretien et Exploitation des Routes

### 3. Maître d'œuvre

Conseil Départemental 84  
Service Entretien et Exploitation des Routes

### 4. Gestionnaire de voirie

Conseil Départemental 84  
Service Entretien et Exploitation des Routes

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## 5. Entreprises

- **NGE PACA**  
710 Route de la Calade  
13100 Aix en Pce

Conducteur de travaux :

M. Nicolas HERMAN

06 31 51 45 67

Mail : [nherman@quintoli.rf](mailto:nherman@quintoli.rf)

- **TECHNISIGN**

**629 Avenue Denis Papin BP 50021**

**13655 Rognac Cedex**

**Tel : 09.54.48.26.93/Fax : 09.59.48.26.93**

Chargé d'affaires :

M Wilfrid JUVANON 06 37 27 03 74

Mail : [w.juvanon@technisign.net](mailto:w.juvanon@technisign.net)

## 6. Coordinateur SPS

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

### III. PRESCRIPTIONS GENERALES

Les zones de stockage et d'installation du chantier ont été clairement définies et mises en place de manière à ne pas perturber les travaux et la circulation des usagers.

Les panneaux utilisés seront en bon état, de dimensions et de caractères réglementaires, de classe 2.

L'accès aux véhicules de secours est maintenu durant toute la durée du chantier.

Ils seront posés :

- Sur trépied lesté avec des sacs de sable.
- Sur support métallique lesté par des pieds en caoutchouc.
- Sur support existant fixé au feuillard.

Les personnes à joindre en cas d'accident éventuel ou de détérioration de la signalisation sont :

**La personne à contacter en cas d'urgence  
pour le ballisage :**  
**24h/24 et 7j/7 est**  
**M Teddy Martinez (Chef de chantier)**  
**Au 06 71 43 56 42**

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

#### IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

##### 1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier

Les travaux de réfection s'effectueront sur 5 jours entre 7h et 19h

Les travaux seront réalisés dans Les périodes :

- DU 18/04/2024 au 02/05/2024 (2 jours dans la période pour GE)
- DU 13/05/2024 au 24/05/2024 ( 3 jours dans la période pour ESU)

**Nota : Les dates et les délais indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement du chantier, des intempéries ou avaries éventuelles.**

Le récolement de la signalisation sera effectué par le gestionnaire en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre lors de chaque modification de la signalisation.

##### 2. Astreinte et maintenance

Une maintenance du balisage sera réalisée par l'entreprise TECHNISIGN durant toute la durée de la fermeture.

La chaussée sera restituée propre par l'entreprise NGE

#### V. ORGANISMES CONSULTES

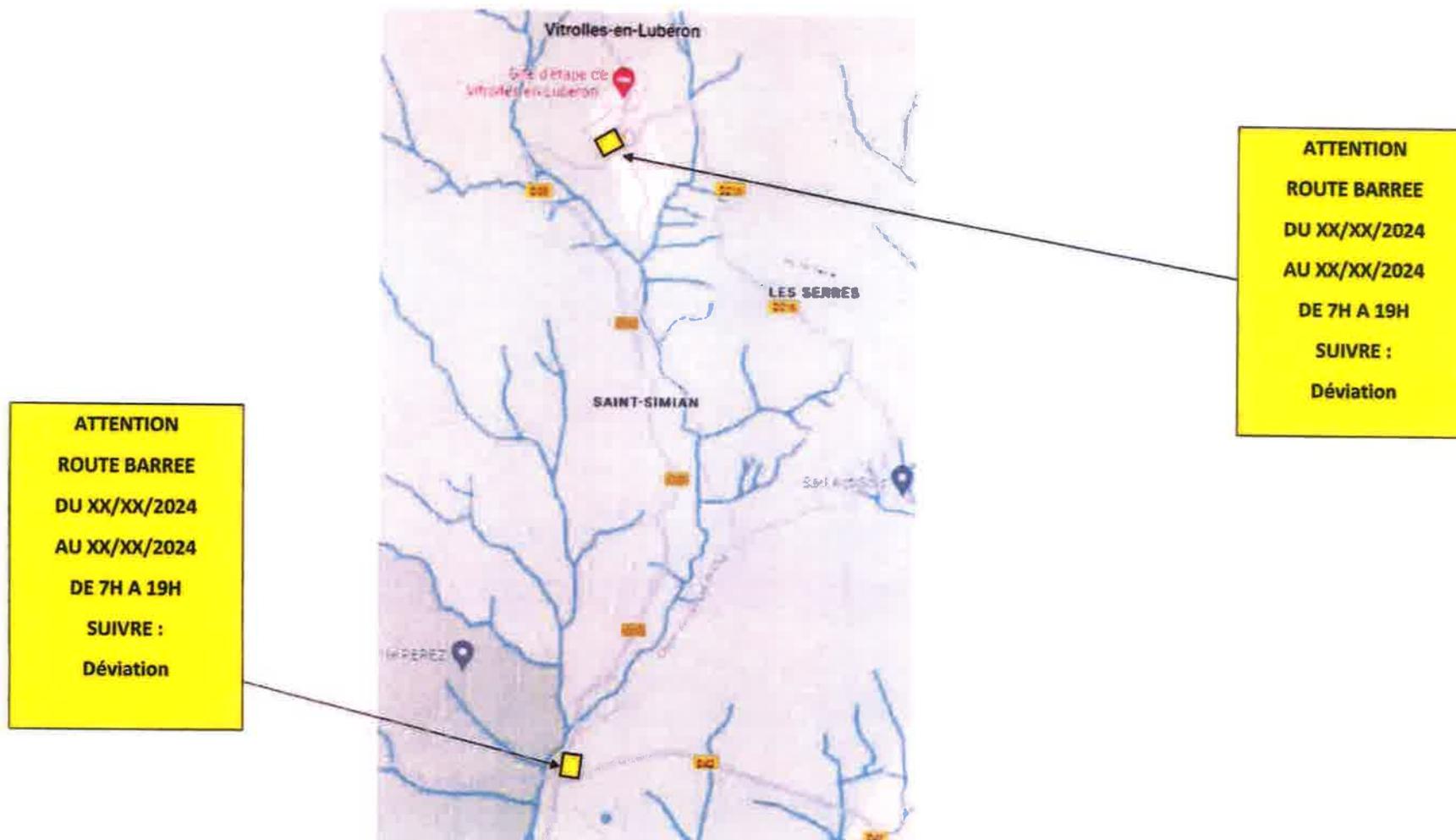
- Conseil Département 84
- Force de l'ordre
- Services de secours (incendie, secours aux victimes)

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+295</b>
---	--	---

KD42 1500\*1200

## VI. Panneaux d'informations

Des panneaux d'informations seront positionnés 1 semaine avant le démarrage pour informer l'utilisateur



## VII. Principe de balisage

### 1. Fermeture

Afin de réaliser la réfection des enrobés, la section sur la RD33 sera fermée de 7h à 19h

Ci-dessous le principe de balisage :

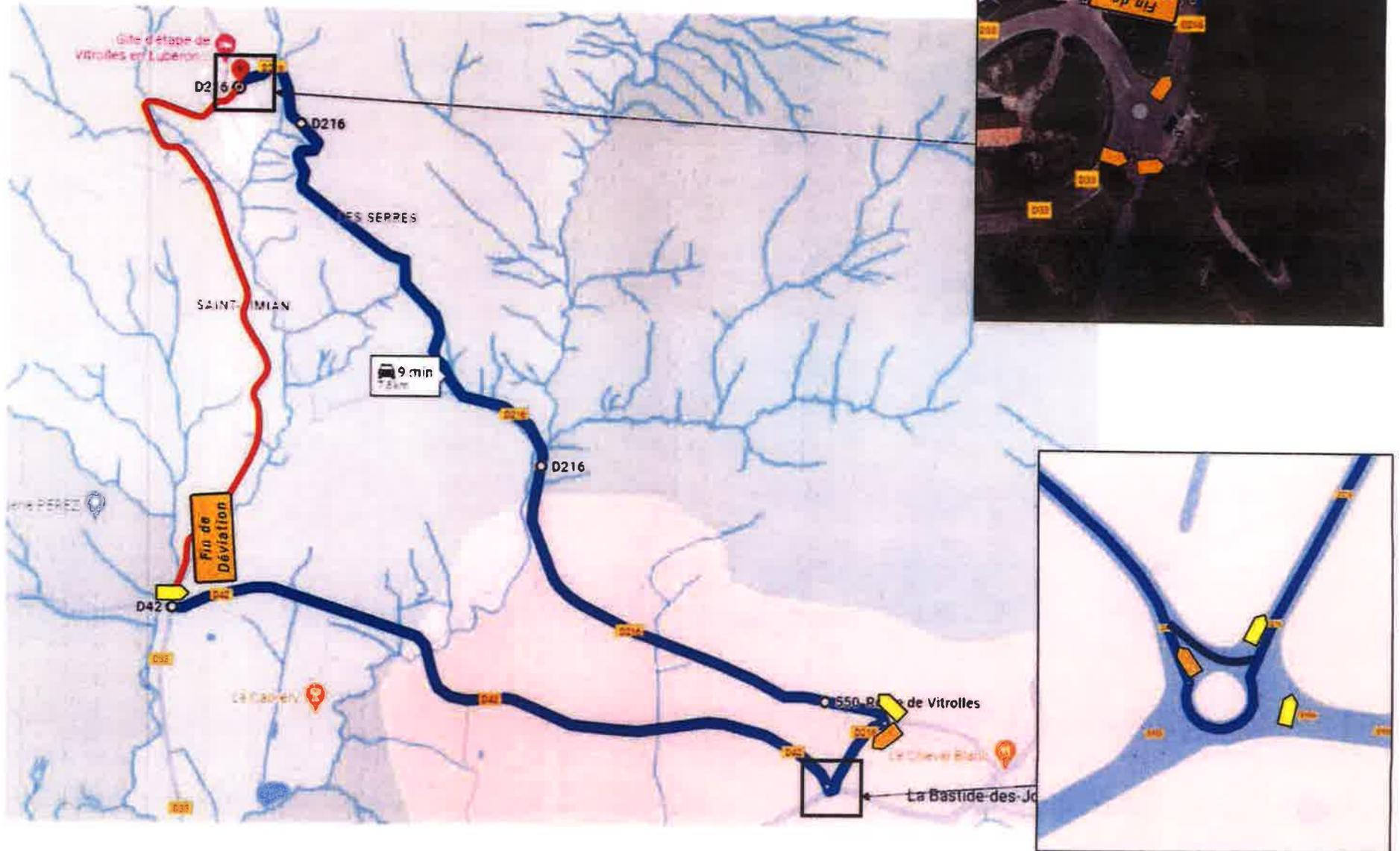


Des agents seront dédiés à la circulation riveraine durant la fermeture du tronçon.

Des AK5 (« Travailleurs ») seront positionnés aux chemins principaux pour informer les riverains.

	<p>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DE5C)</p>	<p>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</p>
---	--	---

2. Déviation



	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

« MAITRE D'OUVRAGE	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
MAITRE D'ŒUVRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
GESTIONNAIRE :	<u>Conseil Départemental 84 :</u>	
ENTREPRISE :	<u>NGE :</u>	



**VERSION 1**

**En date du 04/04/2024**

	NOM	DATE	VISA
Rédigé par	M JUVANON Wilfrid	04/04/2024	
Approuvé par	M.HERMAN Nicolas		
	M. ou Mme le Maitre d'œuvre		

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## I. Table des matières

II. PRESENTATION DU PROJET .....	3
1. Description .....	3
2. Objectif du dossier .....	4
II. INTERVENANTS.....	5
1. Maitre d'ouvrage.....	5
3. Maitre d'œuvre .....	5
4. Gestionnaire de voirie .....	5
5. Entreprises.....	6
6. Coordinateur SPS.....	6
III. PRESCRIPTIONS GENERALES.....	7
IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....	8
1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier.....	8
2. Astreinte et maintenance.....	8
V. ORGANISMES CONSULTES.....	8
VI. Panneaux d'informations .....	9
VII. Principe de balisage.....	10
1. Fermeture.....	10
2. Déviation .....	11

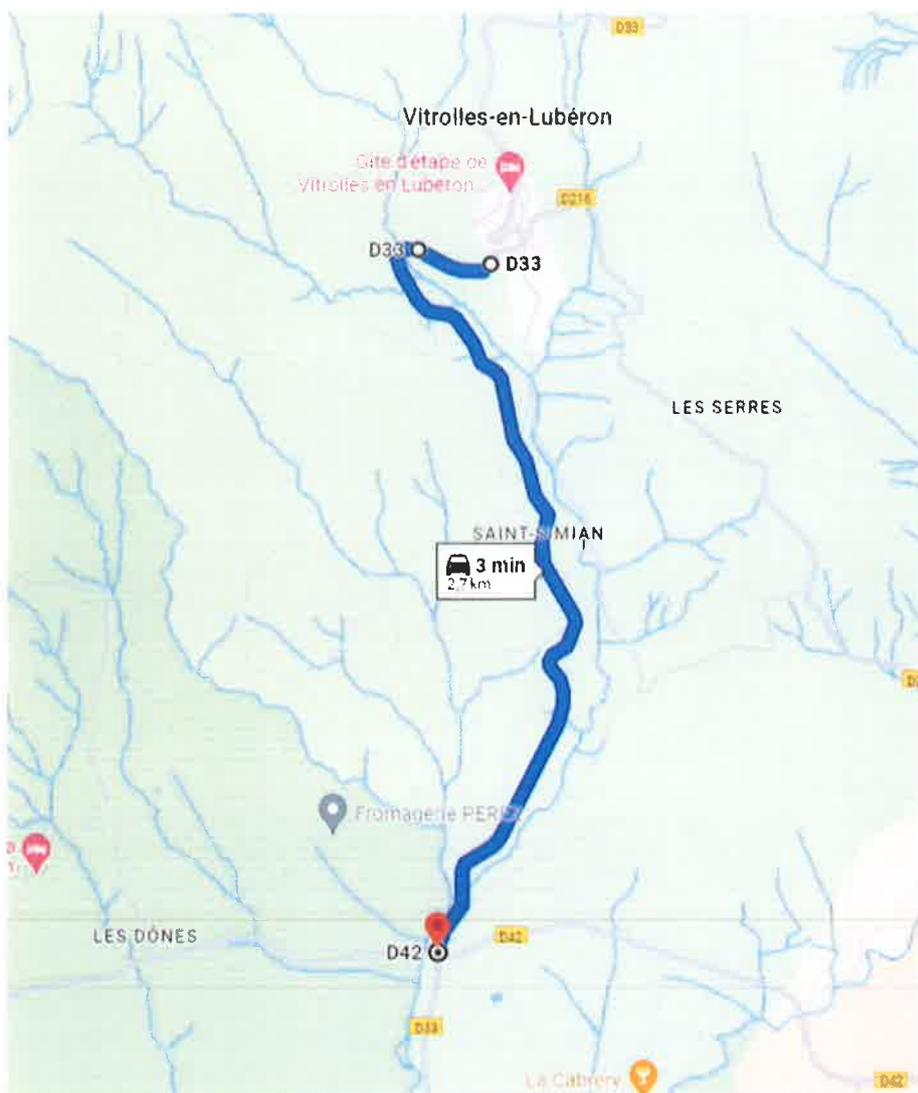
## II. PRESENTATION DU PROJET

### 1. Description

Il s'agit de réaliser la réfection des enrobés sur la RD33 au Sud de Vitrolles en Lubéron

Les travaux se feront en route barrée de 7h à 19h.

Zone de chantier :



	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## 2. Objectif du dossier

Ce dossier d'exploitation sous chantier traite de la signalisation mise en place durant toute la réalisation des travaux

Ce DESC a donc pour objectif :

- De fermer à la circulation la RD33
- De proposer des itinéraires de déviation
- De garantir la sécurité des usagers et des entreprises présentes sur le chantier.

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## II. INTERVENANTS

### 1. Maitre d'ouvrage

Conseil Départemental 84  
Service Entretien et Exploitation des Routes

### 3. Maitre d'œuvre

Conseil Départemental 84  
Service Entretien et Exploitation des Routes

### 4. Gestionnaire de voirie

Conseil Départemental 84  
Service Entretien et Exploitation des Routes



DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER  
(DESC)

RD33  
Vitrolles en Lubéron  
PR 17+350 au PR  
20+235

## 5. Entreprises

- **NGE PACA**  
710 Route de la Calade  
13100 Aix en Pce

Conducteur de travaux : M. Nicolas HERMAN  
06 31 51 45 67

Mail : [nherman@quintoli.rf](mailto:nherman@quintoli.rf)

- **TECHNISIGN**

629 Avenue Denis Papin BP 50021  
13655 Rognac Cedex  
Tel : 09.54.48.26.93/Fax : 09.59.48.26.93

Chargé d'affaires : M Wilfrid JUVANON 06 37 27 03 74  
Mail : [w.juvanon@technisign.net](mailto:w.juvanon@technisign.net)

## 6. Coordinateur SPS

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

### III. PRESCRIPTIONS GENERALES

Les zones de stockage et d'installation du chantier ont été clairement définies et mises en place de manière à ne pas perturber les travaux et la circulation des usagers.

Les panneaux utilisés seront en bon état, de dimensions et de caractères réglementaires, de classe 2.

L'accès aux véhicules de secours est maintenu durant toute la durée du chantier.

Ils seront posés :

- Sur trépied lesté avec des sacs de sable.
- Sur support métallique lesté par des pieds en caoutchouc.
- Sur support existant fixé au feuillard.

Les personnes à joindre en cas d'accident éventuel ou de détérioration de la signalisation sont :

**La personne à contacter en cas d'urgence  
pour le balisage :**

**24h/24 et 7j/7 est**

**M Teddy Martinez (Chef de chantier)**

**Au 06 71 43 56 42**

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

## IV. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

### 1. Mise en place et récolement de la signalisation sur chantier

Les travaux de réfection s'effectueront sur 5 jours entre 7h et 19h

Les travaux seront réalisés dans Les périodes :

- DU 18/04/2024 au 02/05/2024 (2 jours dans la période pour GE)
- DU 13/05/2024 au 24/05/2024 ( 3 jours dans la période pour ESU)

**Nota : Les dates et les délais indiqués sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement du chantier, des intempéries ou avaries éventuelles.**

Le récolement de la signalisation sera effectué par le gestionnaire en présence de l'entreprise et du maître d'œuvre lors de chaque modification de la signalisation.

### 2. Astreinte et maintenance

Une maintenance du balisage sera réalisée par l'entreprise TECHNISIGN durant toute la durée de la fermeture.

La chaussée sera restituée propre par l'entreprise NGE

## V. ORGANISMES CONSULTES

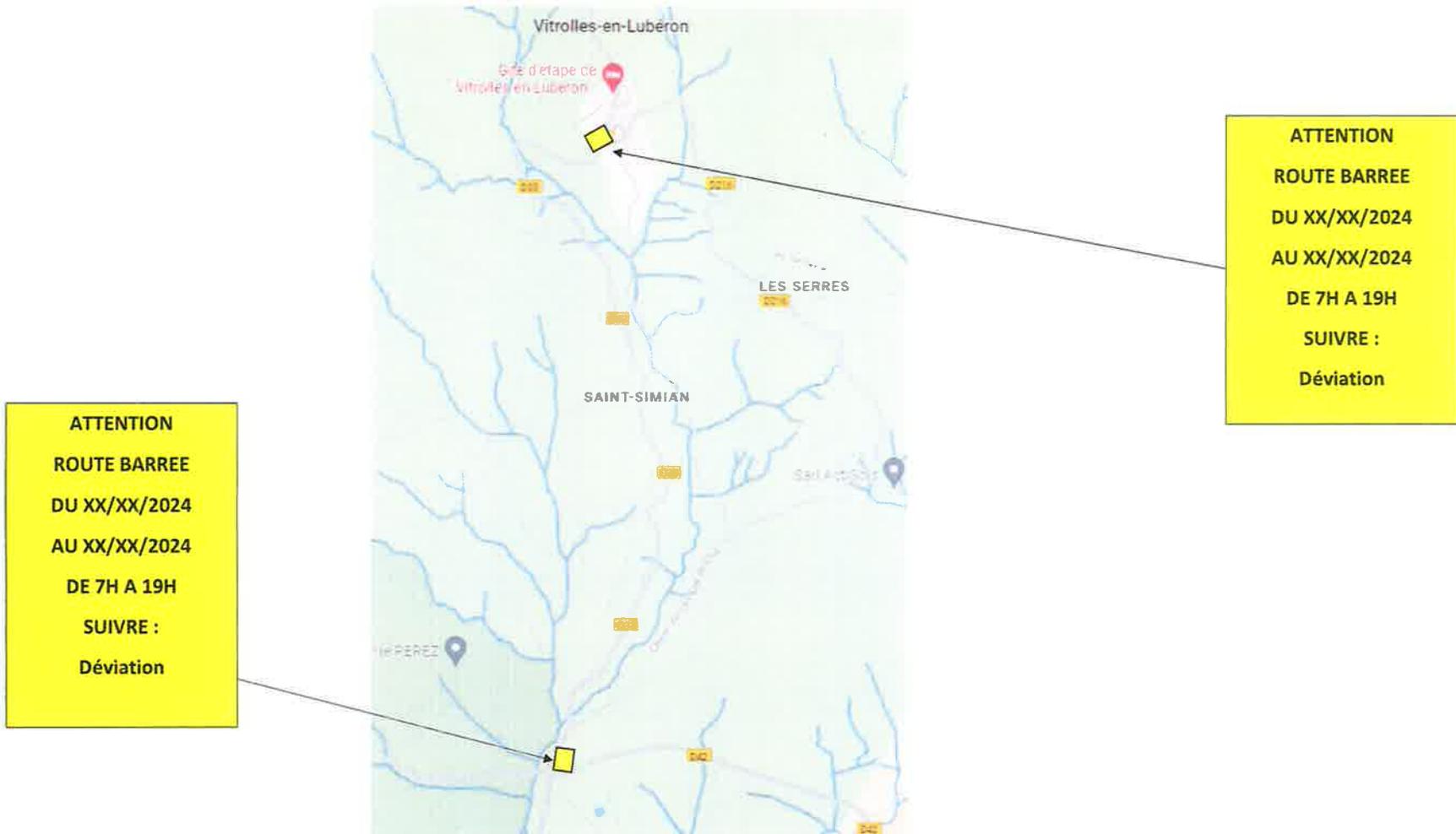
- Conseil Département 84
- Force de l'ordre
- Services de secours (incendie, secours aux victimes)

	<b>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</b>	<b>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</b>
---	--	---

KD42 1500\*1200

## VI. Panneaux d'informations

Des panneaux d'informations seront positionnés 1 semaine avant le démarrage pour informer l'utilisateur

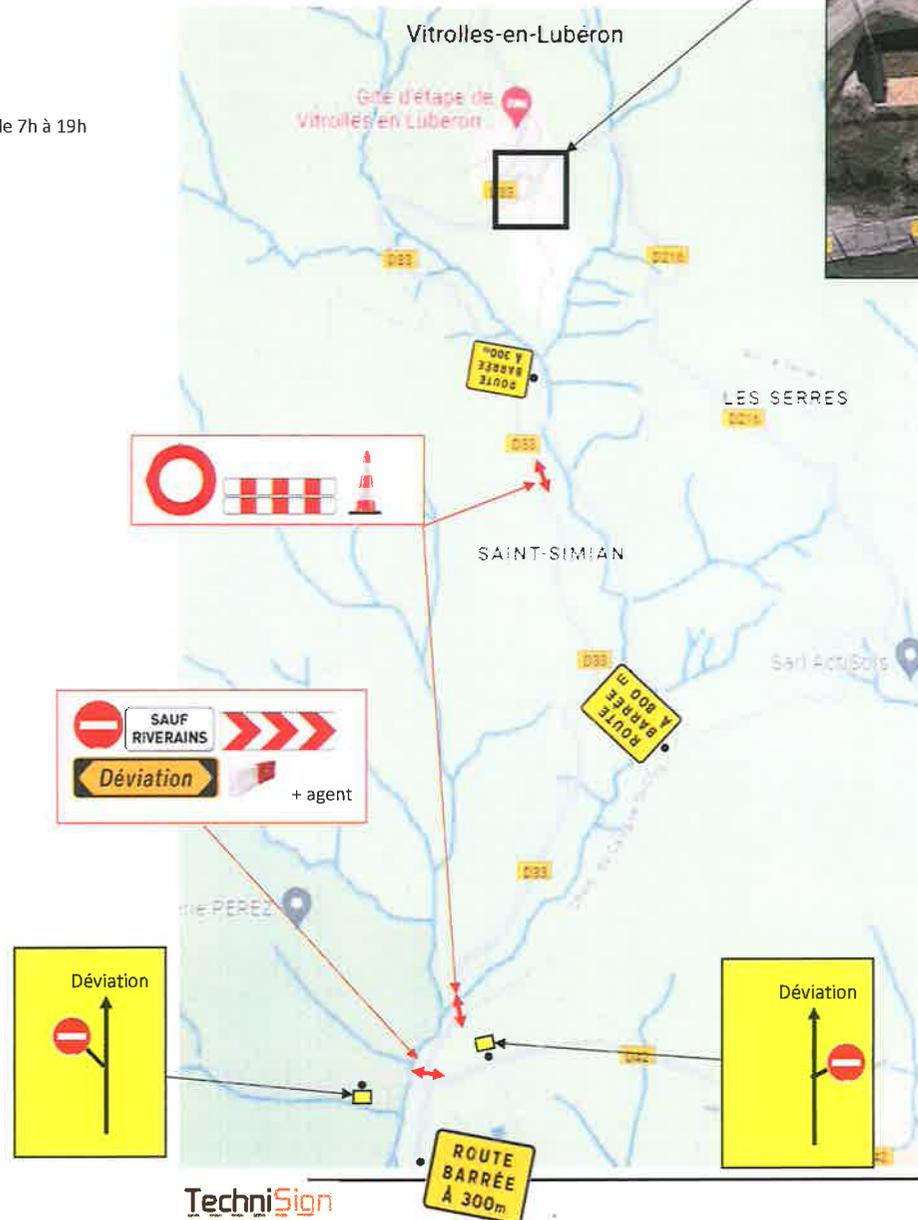


## VII. Principe de balisage

### 1. Fermeture

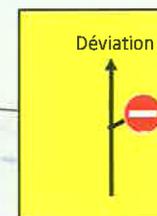
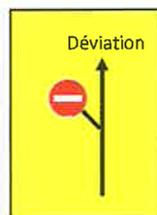
Afin de réaliser la réfection des enrobés, la section sur la RD33 sera fermée de 7h à 19h

Ci-dessous le principe de balisage :



Des agents seront dédiés à la circulation riveraine durant la fermeture du tronçon.

Des AK5 (« Travailleurs ») seront positionnés aux chemins principaux pour informer les riverains.



	<p>DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER (DESC)</p>	<p>RD33 Vitrolles en Lubéron PR 17+350 au PR 20+235</p>
---	--	---

2. Déviation

